



Photo Astk

Bulletin municipal n°4 - Janvier 2016

## LE MOT DU MAIRE

Chères Lucycoises, chers Lucycois,

J'ai le plaisir, en mon nom et en celui de l'ensemble de l'équipe municipale, de vous présenter tous mes meilleurs vœux pour cette année 2016.

Il m'est impossible de commencer mon propos sans évoquer nos proches disparus, ni les terribles événements qui ont marqué l'année passée. Au-delà des personnes assassinées, journalistes, policiers, passants, ce sont les valeurs de la république qui ont été touchées.

Pour Lucy, vous aurez certainement remarqué tous les travaux d'embellissement et d'amélioration que nous avons effectués au cours de l'année passée. J'espère que ceux-ci ont répondu à vos attentes, notre souhait étant de rendre notre commune la plus agréable possible.

Je veux qualifier cette année 2015 de positive et j'associe à cette réussite les adjoints, les membres du conseil municipal, les agents municipaux. Je remercie également les Lucycois et Lucycoises pour leur engagement que ce soit à titre individuel ou associatif qui rend dynamique notre village (Les Lucioles, Le bon accord, Lucitoyens, Lucy en fête...), une nouvelle association a d'ailleurs vu le jour en 2015 : Triodart's.

2016 sera l'année des nouvelles décisions liées aux réformes territoriales. Nos communes créées lors de la Révolution, sont elles-mêmes issues des paroisses. Mais le monde change et l'Esprit de la loi est de réduire leur nombre comme celui des intercommunalités avec pour objectif de réaliser des économies d'échelle. Par conséquent, le Conseil Municipal a pris la décision de quitter la communauté de commune Forterre-Val d'Yonne suite à la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI). Notre village étant trop éloigné du bassin de vie de la grande Puisaye (dont les pôles sont St Sauveur, St Amand, St Fargeau, Toucy, Charny), nous préférons rejoindre la communauté de communes des Vaux d'Yonne qui représente le haut Nivernais et le Sud de l'Yonne. En effet, Lucy est plus proche de ce bassin de vie dont Clamecy est le pôle principal. D'autres équipes municipales ont pris la même décision : Crain, Coulanges/Yonne, Festigny et Pousseaux ainsi que la communauté de communes du Sauzay. Nous sommes actuellement dans l'attente de la réponse de la commission départementale de l'intercommunalité qui, au plus tard pour janvier 2017, validera notre choix.

Au niveau communal, d'autres projets sont en cours de réalisation. Nous avons obtenu une subvention du Conseil Départemental pour que puissent être mis en place les ralentisseurs. L'entreprise Boujeat va pouvoir commencer les travaux au printemps.

En ce qui concerne l'éclairage public, le Conseil municipal a décidé le remplacement des lanternes par d'autres équipées d'ampoules plus économiques répondant aux normes en vigueur. Par ailleurs une étude est en cours afin d'évaluer le coût du remplacement de la cabine haute électrique située rue du Bourg Basson.

Le Conseil Municipal étudie également le projet de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Nous pensons organiser les travaux en plusieurs étapes en commençant certainement par la rue d'en haut.

Notre objectif : rendre notre village encore plus agréable, plus accueillant, plus beau...

Un autre projet concerne la salle des fêtes que nous envisageons d'agrandir d'environ 50 m<sup>2</sup> avec des ouvertures orientées vers le square et le canal. Une étude est en cours afin d'évaluer le coût ainsi que les subventions que l'on pourrait obtenir.

En conclusion, j'ai l'intime conviction que nous sommes plus forts si nous construisons l'avenir ensemble.

-Un avenir où les jeunes générations apprennent des plus âgés et s'enrichissent de leur expérience.

-Un avenir où les nouveaux habitants à qui je souhaite la bienvenue, apportent leur singularité et profiteront de ce bien-vivre ensemble

-Un avenir où le partage et la solidarité l'emporteront durablement sur l'indifférence et le repli sur soi.

Je forme le vœu qu'en 2016, chacun d'entre vous puisse vivre des moments de joie et de fraternité !

**Eric Fiala**

**Nous présentons ici, non pas le compte-rendu exhaustif, mais une sélection synthétique des travaux et délibérations du conseil municipal de Lucy-sur-Yonne.**

**Si vous souhaitez recevoir les comptes-rendus complets du conseil municipal, merci d'envoyer votre mail à la mairie à cette adresse : [mairie-lucy-sur-yonne@wanadoo.fr](mailto:mairie-lucy-sur-yonne@wanadoo.fr).**

## MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Eric Fiala (maire), Jean-Louis Millot (1er adjoint), Jean-Guy Roy (2ème adjoint), Denis Boutaut (3ème adjoint), Jacqueline Boex, Nicolas Cornet, Christophe Gay, Jacques Gouin, Alain Heitzmann, Marcel Lemistre, Bernard Plaut**

## VENDREDI 18 SEPTEMBRE

### **Incendie de la Grange de Mme Clémence DILLON**

(dans la nuit du 11 au 12 septembre 2015) : présence de la propriétaire et de Lionel Deschamps (correspondant à l'Yonne Républicaine).

M.Deschamps explique qu'il a voulu faire paraître un article concernant l'incendie, mais que la rédaction du journal n'a pas donné suite.

Il sollicite donc le Conseil Municipal afin que ce dernier demande la parution d'un communiqué qu'il aura rédigé. Le maire rappelle le courrier du 10 juin 2014 adressé au Procureur de la République concernant des actes de malveillance à l'encontre de la famille Dillon, celui-ci étant resté sans suite... Le maire fait lecture d'un courrier de relance qu'il adressera prochainement au Procureur relatant les faits nouveaux, dont l'incendie de la grange.

### **DGF : Longueur de voirie communale**

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Longueur de la voirie communale : 5 056 mètres.

### **ONF : Délivrance de coupes de bois – Parcelle 14**

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'estimation proposée par les Services de l'ONF pour la délivrance des coupes de bois de la parcelle 14 de la forêt communale qui est chiffrée à 2 749.00 € ; le montant des frais de garderie qui résultera de cette estimation sera de 12%, soit environ 330 € (1.04€/stère).

### **ONF : Vente par adjudication du 2 octobre 2015**

Le Conseil Municipal,

- considérant que la parcelle 9 présente un volume mis à la vente de 66m<sup>3</sup>

- décide de fixer un prix de retrait de 100€ le m<sup>3</sup>. Soit un prix de retrait global de 66m<sup>3</sup>x100€/m<sup>3</sup>= 6.600

## VENDREDI 27 NOVEMBRE

### **Motion réhabilitation collective des "Fusillés pour l'exemple"**

- Considérant que parmi les victimes, plus de 600 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictaient, ont refusé de partir à l'assaut,

- Considérant que ces hommes, iniquement accusés de trahison et de lâcheté et désignés plus tard sous le vocable de « fusillés pour l'exemple », furent passés par les armes au terme de conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires,

- Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité et qu'elle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants,

- Considérant le mouvement entrepris dès la fin de cette 1ère Guerre Mondiale par de nombreuses associations ayant relayé et conforté les démarches individuelles de leurs familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique,

- Considérant que l'examen juridique d'une réhabilitation au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur de la réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première Guerre Mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'Histoire de notre Pays.

## DEMANDES DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 150 € aux « **Fusillés pour l'exemple** »  
- charge le Maire d'émettre le mandat correspondant.

Le Conseil Municipal a examiné la demande de subvention émanant de l'association "**Les Lucioles**" au titre de l'année 2015, s'élevant à 400 €

- considérant les nombreuses demandes de subventions sur l'année 2015 et afin de les satisfaire au mieux avec les crédits restants au compte 6574  
- décide par 4 abstentions, 2 contre et 5 pour, l'octroi d'une subvention pour un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal a examiné la demande de subvention émanant de l'**AFM Téléthon**

- décide à l'unanimité, l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 € à l'AFM Téléthon qui sera inscrite sur le budget 2016  
- charge le Maire d'émettre le mandat correspondant.

Le Conseil Municipal a examiné la demande de subvention émanant de l'école de Châtel-Censoir pour financer **un séjour scolaire** « à la découverte des milieux marins et la pratique d'activités sportives » qui aura lieu du 06 au 11 juin 2016.

- 1 enfant de la Commune étant concerné par ce séjour,  
- décide à l'unanimité, l'octroi de la subvention demandée s'élevant à 100 €.

## Sortie ou non de la Commune de Lucy/Yonne de la CCFVY

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur ce point au Conseil Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 9 décembre à 18h30.

## Questions Diverses

- Subvention accordée pour les ralentisseurs, montant de la subvention : 3 234 €

- Demande de M. GOUIN au Maire pour faire un courrier suite aux dégradations sur la RD21 (en raison des travaux sur Coulanges)

- Lecture du courrier de M. Laurent DAVID relatif à sa demande d'embauche par la Mairie

- **Réception du rapport du CEM concernant l'étude de l'Eglise de Lucy, consultable à la mairie**

- Avant-projet démolition cabine haute rue du Bourg Basson

## MERCREDI 9 DECEMBRE Conseil extraordinaire

### Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le point le plus important est une résultante de la loi dite NOTRe\*, votée en 2015 : les communautés de communes (CC) sont appelées à se regrouper afin de dépasser le seuil de 15.000 habitants.

### Sortie ou non de la Commune de Lucy/Yonne de la CCFVY

Après débat et délibération, le Conseil Municipal à 9 voix POUR et 2 CONTRE :

- décide de se retirer de la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne dès l'adhésion de la Commune de Lucy/Yonne à une nouvelle Communauté de Communes.

- Demande à M. le Préfet de l'Yonne de bien vouloir arrêter la décision de retrait de cette commune.

- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

3 – Adhésion de la Commune de Lucy/Yonne à une nouvelle Communauté de Communes (2015-71)

Vu la loi NOTRe, le principe de cohérence spatiale et la notion de bassin de vie qu'elle contient ;

Vu l'objectif primordial qui consiste dans ces mouvements territoriaux à constituer des périmètres d'intercommunalité plus cohérents, plus pertinents, autour de la notion de bassins de vie, au cœur de la loi NOTRe, et ainsi favoriser un authentique aménagement du territoire ;

Vu que notre commune se situe hors territoire et bassin de vie de la Grande Puisaye (région de St Sauveur, St Amand en Puisaye, St Fargeau, Bléneau, Toucy, Charny ....) ;

Le Conseil Municipal, après avoir participé à diverses réunions de concertation et de réflexions avec les représentants des communes voisines, anciennement celles constituant l'ex Communauté du Pays de Coulanges sur Yonne, ainsi qu'avec des représentants des communautés des Vaux d'Yonne et du Val du Saucy.

Après avoir reconnu que seules deux options raisonnables se présentaient, à savoir d'une part, celle de rejoindre les communes du Haut Nivernais au sud ou bien celle de revenir dans le Pays Avallonnais à l'Est DECIDE (par 7 pour, 2 contre et 2 abstentions) de rejoindre les communautés de communes des Vaux d'Yonne.

\* Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

# 4 REGIONALES 2015

## RÉSULTATS COMMUNE DE LUCY-SUR-YONNE

### PREMIER TOUR

INSCRITS 112	VOTANTS 65	BLANCS 1	EXPRIMES 62
PREVUS 119	ABSTENTIONS 47	NULS 2	

LISTE FRONT NATIONAL	18
UPR	0
LA REGION EN GRAND (FRANÇOIS SAUVADET)	12
ALLIANCE ECOLOGISTE INDEPENDANTE	3
LES ECOLOGISTES DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	7
L'ALTERNATIVE A GAUCHE	7
LUTTE OUVRIERE	1
DEBOUT LA FRANCE	2
CHRISTOPHE GRUDLER	1
NOTRE REGION D'AVANCE (MARIE-GUITE DUFAY)	11

### SECOND TOUR

INSCRITS 112	VOTANTS 76	BLANCS 2	EXPRIMES 71
PREVUS 119	ABSTENTIONS 36	NULS 3	

LISTE FRONT NATIONAL	20
LA REGION EN GRAND	20
NOTRE REGION D'AVANCE	31

# HOMMAGE



## ADIEU A CHRISTINE

La nouvelle a bouleversé tous les environs.

Christine Millot, secrétaire des mairies de Crain, Festigny et Lichères sur Yonne est soudainement décédée le 27 Novembre dernier.

Longtemps habitante de Lucy sur Yonne qu'elle avait récemment quitté pour Crain, c'est une personnalité remarquable qui va cruellement manquer à la vie locale.

Nos pensées vont à ses deux enfants Laurine et Benjamin ainsi qu'à sa famille.

Ses obsèques ont rassemblé un nombre impressionnant de proches, amis, voisins pour lui rendre un dernier hommage sur les hauteurs de Crain où elle avait choisi de voir disperser ses cendres.

## SECRETARIAT MAIRIE

Hélène ROGER remplace Ghislaine DUCRESOT

## CONTENEURS DU POINT RECYCLAGE

La commune est dotée d'un point recyclage situé rue Basse, le long du canal du Nivernais.  
Les dépôts d'emballages carton ou plastiques, les journaux et magazines, les bouteilles en verre sont acceptés  
**et même vivement encouragés...**

## OPÉRATION « LES BOUCHONS D'AMOUR »

Depuis le printemps, il est possible de déposer dans la cour de la mairie ses bouchons en plastique inutilisés.

[www.bouchonsdamour89.org](http://www.bouchonsdamour89.org)

De même, vous pouvez déposer vos anciennes lunettes dans un colis collectif pour

**LUNETTES SANS FRONTIÈRES**

chez Marie-Jeanne Senchewisch

Contact à Lucy : 03 86 33 41 10

## RISQUES MAJEURS

La mairie met à disposition le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) Une synthèse destinée à informer la population en cas d'inondations, risques nucléaires, climatiques...

## ANALYSE DE L'EAU

La dernière analyse, réalisée le 23 Octobre 2015 par le laboratoire IDEA-89, conclut à une eau d'alimentation "conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés".

Taux de nitrates de 29,3 mg/litre (en nette baisse)

## COVOITURAGE

Ecole, courses, déplacements divers (spectacle, train, etc...).

Faites part de vos disponibilités ou possibilités à Marie-Jeanne Senchewisch

Tél : 03 86 33 41 10

## ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures sont collectées dans la nuit de mardi à mercredi, chaque semaine sauf les semaines avec jours fériés, où la collecte est décalée au mercredi soir.

Depuis l'ouverture de la déchetterie de Coulanges-sur-Yonne, **le dépôt de déchets encombrants ou divers est formellement interdit** sur la commune de Lucy, y compris à l'emplacement des deux anciennes décharges.

Un arrêté a été pris avec l'accord du Conseil Municipal afin qu'une participation de 50 euros soit demandée aux personnes concernées pour tout nouveau dépôt. Cette somme participera aux frais occasionnés par ces actes non citoyens.

RAPPEL : la déchetterie de Coulanges s /Yonne est ouverte aux habitants de Lucy.

## RECETTE

### CAKE AUX CAROTTES

Préparation 20 mn - Cuisson 35 mn

#### INGRÉDIENTS

150 g de farine - 3 oeufs - 1 yaourt nature - 70 g de fromage râpé - 3 carottes - 1 oignon - 50 g de lardons - 5 cuillerées à soupe d'huile d'olive - 1 sachet de levure chimique - 2 pincées de noix de muscade, 2 cuillères à soupe de jus de citron - Sel - Poivre - Beurre pour le moule

#### PRÉPARATION

- 1 - Eplucher les carottes et l'oignon, les laver, râper les carottes et émincer l'oignon
- 2 - Faire revenir dans une poêle les légumes et les lardons avec une cuillère à soupe d'huile d'olive
- 3 - Dans un saladier, battre les oeufs. Ajouter le yaourt, le reste d'huile, le fromage, la muscade et le jus de citron
- 4 - Ajouter la farine et la levure en pluie. Bien mélanger puis ajouter les légumes
5. Beurrer le moule à cake et y verser la préparation

#### CUISSON

Enfourner 35 mn à 180° (thermostat 6)  
Vérifier la cuisson en enfonçant un couteau au centre  
Le cake est cuit si le couteau ressort propre

## NOUVEAUX COMPTEURS LINKY

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 instaure le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques dits « Linky ». Tous les abonnements de moins de 36 kVA, résidentiels et professionnels, sont dans le viseur. Grâce à la mobilisation citoyenne, les sanctions initialement prévues en cas de refus (1 500 € d'amende) ont été retirées du texte.

Dormir chaque nuit, vivre et travailler chaque jour dans un bain d'ondes « potentiellement cancérigène » ne peut que menacer la santé de toute la population.

Pour refuser il faut une action collective car, compte tenu du mode de propagation des radiofréquences, il faut aussi informer et convaincre ses voisins, son employeur et sa mairie, car c'est la commune, et non EDF/ERDF, qui est propriétaire des réseaux électriques.

<http://www.alternativesante.fr/ondes-electromagnetiques/pour-quoi-il-faut-refuser-linky-le-nouveau-compteur-d-edf>

## ETAT CIVIL DU 2ème SEMESTRE 2015

Nouveaux arrivants : Famille Joublot - Famille Jumeau  
Mme Perlangelie - M. Jean-Henry Egloff

Naissances : Le 13/06/2015 - Axeline Marsallon

Le 11/09/2015 - Lise Merlin

Décès : Mme Defief Claudine - Mme Gillotin Françoise

M. Rolland Cédric

Mme Barthélemy Agnès (Janvier 2016)

# 6 ASSOCIATIONS



Fête des Lucioles

Photo L.D



Barbecue Estivades

Photo L.D



Réunion Club Camping car de l'ouest - Site de l'île

Photo L.D



Cérémonie du 11 Novembre

Photo L.D



Camion sinistré suite travaux N151

Photo Astk



Fête du Fournil

Photo M.J



Repas moules-frites pour les chats en détresse

Photo L.D



Incendie chez Mme Dillon

Photo L.D



Fête du cochon

Photo L.D



Réunion publique mairie

Photo L.D



Atelier pâte à sel

Photo M.J



Repas Choucroute

Photo M.J



Inauguration du site de l'Ile

Photo L.D



Fête de la Saint-Jean

Photo M.J



Halloween

Photo M.J



Fête de Noël des enfants

Photo L.D

# 8 LAVOIRS



En 2016, l'association « Les Lucioles » lancent un projet sur le thème des lavoirs. Il s'agit d'aller à la rencontre des femmes de nos villages pour évoquer leur histoire dans ces lieux.

Pour cela, les lucioles organisent une collecte des témoignages directs ou indirects de vos souvenirs d'enfant ou d'adulte et préparent la création d'un spectacle de théâtre musical pour lequel elles recherchent des femmes et des enfants volontaires. Un appel est lancé pour emprunter des objets d'époque : des « berouettes » (roues en métal ou en bois), des caissons, cabassons ou carosses, des battoirs, des bacs à lessive et des costumes de femmes et d'enfants milieu XXème.

Il est aussi prévu aussi la venue d'un(e) intervenant(e) sur l'histoire des lavoirs ruraux

PRESENTATION DE CE TRAVAIL COLLECTIF  
LE 18 SEPTEMBRE 2016  
AU LAVOIR DE LUCY SUR YONNE  
LORS DES JOURNEES DU PATRIMOINE

Réunion d'information et de préparation, ouverte à tous Dimanche 31 janvier 2016 à 14 heures au foyer communal

Pour témoigner ou prêter objets ou vêtements, vous pouvez aussi nous contacter par mail ou téléphone :  
Muriel ou Marie-Hélène  
m.louise264@laposte.net - 07 62 89 44 64  
Marie-Hélène - 03 86 81 73 30



Bâtiments exclusivement réservés au lavage du linge, les lavoirs publics ne semblent apparaître qu'à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle mais c'est surtout au XIX<sup>ème</sup> siècle qu'ils équipent progressivement villes et villages. Cet essor correspond à la conjonction de deux phénomènes : la prise de conscience des principes d'hygiène et le développement économique des campagnes.

Une curiosité : le bateau-lavoir. Plus un établissement flottant qu'un vrai bateau qui navigue. On en connaît cependant qui se déplaçaient tout au long de la voie d'eau pour proposer leurs services.

Le bateau-lavoir était porteur de tout un folklore dû aux lavandières à la langue bien pendue et au caractère souvent peu facile.

Il existe deux lavoirs à Lucy, le petit lavoir de Bèze, datant de 1907 et le grand lavoir couvert alimenté par le canal, construit en 1883, qui se déverse dans la rivière.

Un inconvénient : l'impossibilité de l'utiliser durant les mois d'hiver pour cause de crues.

Une échelle de cote des eaux a été scellée.

A.Heitzmann

Si notre "grand" lavoir n'a rien de remarquable, (hormis sa cheminée destinée à produire la cendre nécessaire au blanchiment) ni en ancienneté, ni en esthétique, c'est pourtant un lieu chargé d'histoire(s), comme le rappelle le beau portrait d'Alice Salvador (voir page suivante). Son site privilégié avec fenêtres sur l'Yonne rend appréciable sa restauration due aux soins de la commune.

A l'heure des machines à laver électroniques de grande capacité et programmables, les jeunes générations ont bien du mal à imaginer le travail pénible que représentait la lessive à l'époque où l'eau courante n'existait pas et où toutes les opérations (dévolues aux femmes) se faisaient exclusivement à la main.

Humbles vestiges d'un temps révolu pour la plupart, certains lavoirs de villages témoignent cependant d'une véritable recherche architecturale, comme en témoignent ceux de Druyes les belles fontaines (exceptionnelle charpente à la " Philibert Delorme ") -monument classé-, de Bazarnes, d'Augy, d'Asquins ou d'Argenteuil sur Armançon (inscrit aux monuments historiques, parmi tant d'autres dans notre département.

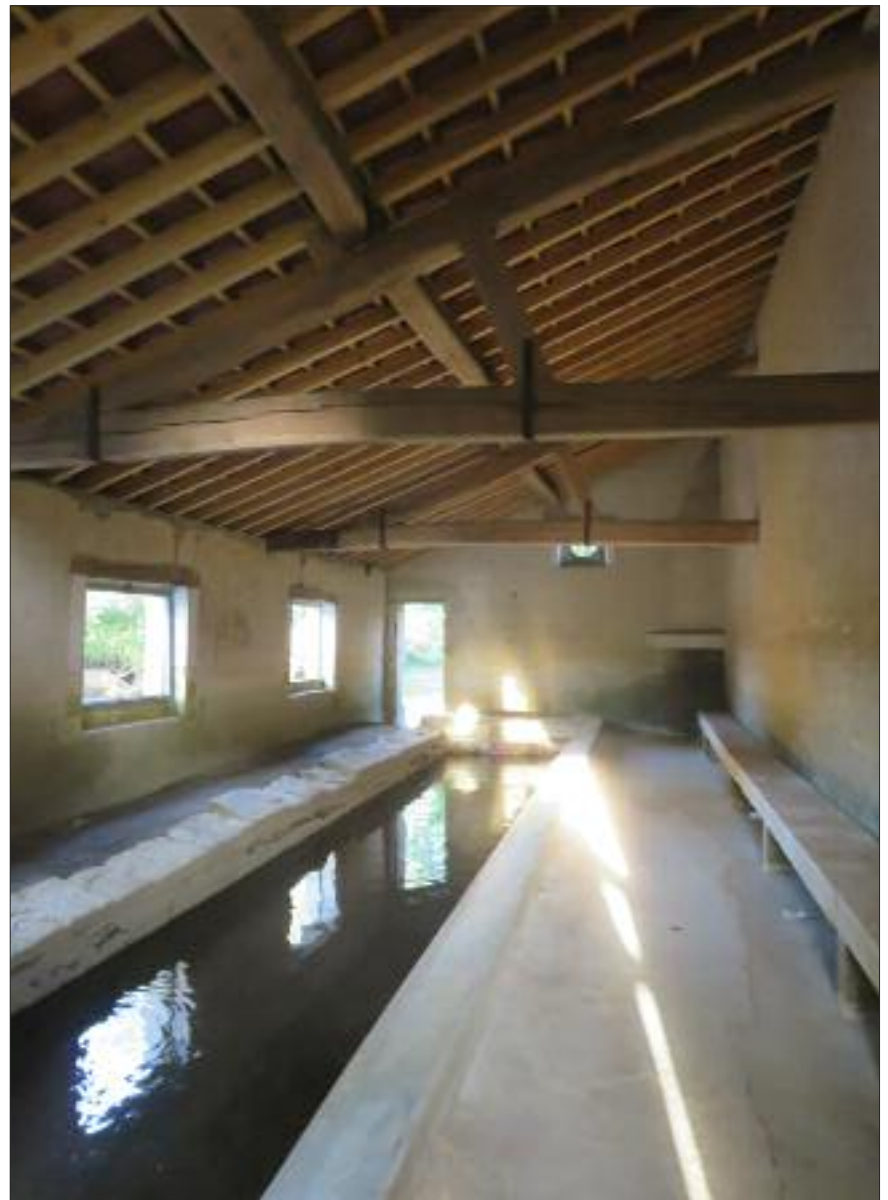
Manière pour certaines municipalité de montrer leur importance, comme les pigeonniers à l'époque médiévale représentaient la richesse de leurs propriétaires.

Durant les années 70, quelques passionnés de terroir et de ruralité comme Pierre Bonte (Émissions Bonjour la France, Le petit rapporteur, Cherchez la France, etc...), à travers l'opération "Sauvons nos lavoirs" ont contribué à éviter leur ruine et leur destruction, comme de nombreux autres bâtiments usuels frappés d'obsolescence (campaniles, moulins, fournils, tours de guet...).

L.Deschamps



Bateau-lavoir à Nogent-sur-Seine, au début du XX<sup>e</sup> siècle - (Carte postale ancienne, coll.E.Berthault)



Photos lavoir de Lucy L.D



Photo L.D

Rappelez-vous... les années 1970/80... ce slogan « Vedette mérite votre confiance » ou encore « ça c'est vrai ça »... il s'agissait bien sûr de la célèbre mère Denis.

Alice Salvador est, quelque part, la mère Denis de Lucy. Alice, née à Lichères arrive dans notre village en 1955 date à laquelle elle se marie. Elle demeure, jusqu'en 1962, au 28 de la rue d'en haut avant d'acquérir sa maison route de Faulin. Maman de 4 enfants, elle sera toute sa vie durant « mère au foyer ».

Certes les journées étaient bien occupées avec toutes les tâches ménagères (les enfants, les repas, le ménage et bien sûr le linge).

Le linge... Tiens... parlons-en !

Durant les années 1950, chaque lundi, Alice descendait au lavoir sa brouette<sup>(1)</sup> chargée de linge, sans oublier son battoir, sa brosse à laver et son carrosse<sup>(2)</sup> garni de paille pour rendre la posture moins douloureuse. Et aussi, l'hiver, le petit fourneau pour se réchauffer, car les mains plongées dans l'eau froide, parfois glacée, étaient meurtries et gercées.

La première opération consistait à tremper et laver le linge (nombreuses étaient celles qui utilisaient de la cendre) mais

notre Alice employait des cristaux de soude (le progrès était en marche). A genoux dans son carrosse, elle jetait le linge dans l'eau, le tordait en le pliant plusieurs fois et le battait avec son battoir<sup>(3)</sup>. Une fois cette opération terminée, il lui fallait recharger à nouveau la brouette, et remonter le linge pour la deuxième opération : le faire bouillir. Le linge était disposé dans une grande lessiveuse durant plusieurs heures. Puis, troisième opération, retour au lavoir où Alice, toujours armée de son battoir, procédait au rinçage et à l'essorage.

A cette époque, le lavoir était considéré comme un lieu réservé aux femmes (comme l'étaient les cafés aux hommes).

Là, on discutait, cancanait, parfois même on y lavait le linge sale (là, au sens figuré...) mais on y ressentait une très grande solidarité, ne serait-ce que pour tordre le linge à deux en sens inverse.

Et puis arrive l'année 1965.

A partir de là, terminés les allers/retours au lavoir ! Alice acquiert une machine à laver semi automatique et, attention... chauffée au gaz, avec vidange manuelle. Quel soulagement !

Hormis ces tâches ménagères, Alice a vécu d'agréables moments dans notre village.

Tenez : le 8 Septembre de chaque année, Lucy fêtait la nativité de Notre Dame. L'occasion d'organiser, derrière chez Camelin (aujourd'hui l'auberge de la marine), une grande

fête patronale avec manège de chevaux de bois, stand de tir, et le traditionnel bal populaire .

Avant 1955, il y avait le passage régulier d'un projectionniste qui organisait des séances de cinéma (dans la maison de Mr Jarry se souvient-elle).

Lors de son départ de Lichères, les Lichérois ont beaucoup envié Alice, car elle partait ....pour la ville.

Eh oui : à l'époque, Lucy ressemblait à une petite ville, on y trouvait bistrots, boulangers, coiffeur, plusieurs fermes et de nombreux artisans.

Jacques GOUIN

(1)- Brouette

(2) - Carrosse de lavandière également appelé boîte à laver, agenouilloir, casseau, cabasson, auget où bien encore caboulot selon les régions.

(3) - Battoir à linge



## LUCY-SUR-YONNE

**MAIRIE** secrétariat - Tél : 03 86 81 70 30

Horaires ouverture public

Lundi et Vendredi - 9 h 30 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 15 h 30

**EARL FAUCHEUX** - Produits bio - 2 rue de Fontenottes

Tel : 03 86 81 78 41- Mel : earl.faucheux@orange.fr

Vente au public sur place le Jeudi de 16 h à 19 h

**AUBERGE DE LA MARINE** - Gisèle MORETTI

1, Route de Coulanges - Tél : 03 86 81 78 83

**PEINTURE/MULTI-SERVICES** - Denis BOUTAUT

9 rue du Champ Pommier - Tél : 03 86 81 78 61

**SERRURERIE-MÉTALLERIE** - Jean-Luc VILANDRAU

37 rue d'en Haut - Tél : 03 86 81 80 21

**PLOMBIER** - Eurl Christophe MERLIN, Route de Faulin

Tél : 03 86 81 71 25

**CHAMBRES D'HÔTE - "Le Clos de Lucy"**

1 route de Faulin - Tél : 03 86 81 71 02

**GITE - "La maison de Catherine"**

Rue d'en Haut - Tél : 03 86 18 89 69

**SNACK - Les jardins de Lucy**

Halte véloroute - Tél : 06 03 09 56 23

**LE BON ACCORD** (Fournil)

Tél : 06 18 39 75 56

**LES LUCIOLES**

<https://assolucioles.wordpress.com> - Tél : 06 87 20 97 13

**LUCYTOYENS**

<https://lucytoyens.wordpress.com> - Tél : 03 86 81 79 98

**TRIO D'ARTS**

Tél : 06 72 41 72 07

## COULANGES-SUR-YONNE

**CABINET DENTAIRE**

Docteur Laurent BLOCH

12 place de l'Hôtel de ville - Tél : 03 86 27 12 48

**PHARMACIE THEVENOT**

11 rue d'Auxerre - Tél : 03 86 81 70 85

Mardi au Samedi 9 h -12 h et 14 h -19 h

Horaires : Lundi 14 h -19 h

**HOPITAUX**

AUXERRE : 03 86 48 48 48

CLAMECY : 03 86 27 60 60

AVALLON : 03 86 34 66 00

POLYCLINIQUE AUXERRE : 03 86 94 49 49

**SECOURS**

SAMU : 15 - POMPIERS : 18

GENDARMERIE NATIONALE : 17

GENDARMERIE (Coulanges-sur-Yonne) : 03 86 81 71 40

APPEL D'URGENCE EUROPEEN : 112

**AMBULANCES RATHERY**

6 rue du Moulin Tél : 03 86 81 72 84

**CABINET D'INFIRMIERES**

Dominique ELOY, Christiane PERRIN, Béatrice VERDONCK

Charlotte VIAUX CAMBUZAT - Tél : 03 86 81 78 27

**SOINS A DOMICILE (SSiAD)**

Maison de retraite Sainte-Clotilde - 1 rue Millet-Hugo

Tél : 03 86 81 72 55

**TRICOT**

Mardi et Vendredi de 14 h à 18 h

Salle de justice de paix - Tél : 03 86 81 11 01

**KINÉSITHÉRAPEUTE**

Catherine ANDRÉ LAPORTE 8 place de l'Hôtel de Ville

Tél : 03 86 81 72 89

**ASSOCIATION D'AIDE MÉNAGÈRE (AMICC)**

Tél : 03 86 81 79 16

**CHORALE RENÉ ROSE**

Jeudi 18 h 30 - 20 h 30 - Tél : 03 86 81 06 07

**LA POSTE / LA BANQUE POSTALE**

Place de l'Hôtel de ville - Tél : 03 86 81 72 64

Horaires : Lundi au Vendredi : 9 h - 12 h

Départ du courrier

14 h 15 du Lundi au Vendredi et 10 h 30 le Samedi.

**PROXIMARCHE**

Ouverture tous les jours 7 h 30 à 21 h 00 sans interruption

Livraison à domicile. Tél : 03 86 51 83 94

**DECHETTERIE**

Jusqu'au 31 Mars : Mardi et Jeudi 10 h-12 h, et Samedi 14 h-16 h

A compter du 1er Avril : Mardi et Jeudi 9 h-1 2h, Samedi 14 h-17 h

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**DE FORTERRE-VAL D'YONNE**

89500 MOLESMES - Tél : 03 86 81 57 72

**RELAIS SERVICES PUBLICS**

**UN SERVICE DE PROXIMITE GRATUIT**

Place de l'Hôtel de ville

Tél : 03.86.81.84.02 - cccpy.pims@wanadoo.fr

**BIBLIOTHÈQUE**

Mardi de 10 h à 12 h. Mercredi de 11 h à 12 h

**CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Michel BREUILLE - Tél : 03 86 46 58 80

## DIVERS

Médecin/Châtel-Censoir 03 86 81 01 97

Centre Anti Poison 03 83 32 36 36

Pompes funèbres Coulanges 03 86 81 78 46

Gare de Coulanges / SNCF 08 00 10 20 04

Taxis - VSL St-Marc Transports 03 86 81 03 93

Notaire/Coulanges 03 86 81 71 33

Garage Carneiro 03 86 81 71 83

**BOULANGERIE AMBULANTE**

Tous les jours sauf le Mercredi vers 8 h 40

**BOUCHERIE AMBULANTE**

Mercredi vers 17 h près de l'auberge de La Marine

**EPICERIE AMBULANTE**

Mardi vers 13 h 30 - Rue de l'Abreuvoir

# AGENDA

**SAMEDI 6 FEVRIER** à partir de **14 H**  
FOURNIL - Le bon accord

**SAMEDI 27 FÉVRIER** à **15 H**  
Carnaval des Enfants avec animation musicale  
Les Lucioles

**SAMEDI 5 MARS** à partir de **14 H**  
FOURNIL - Le bon accord

**A 17 H**  
Conférence-Débat - Salle de la mairie  
**INFORMATION-DÉSINFORMATION**  
avec Christian Salanson - Politiste  
Lucitoyens

**VENDREDI 18 MARS 20 H**  
Jeux de société - Foyer de la Mairie  
Les Lucioles

**SAMEDI 2 AVRIL** à partir de **14 H**  
FOURNIL - Le bon accord

**A 17 H**  
Film + Conférence-débat - Salle de la mairie  
**L'ATOLL DE MAKATEA** par Michel Huet  
Réalisateur - Naturaliste  
Lucitoyens

**DIMANCHE 24 AVRIL** à **9h30**  
Nettoyage de printemps - Berges de Lucy  
Les Lucioles

**SAMEDI 2 MAI** à partir de **14 H**  
FOURNIL - Le bon accord

**COURANT MAI**  
Randonnée botanique  
avec Dominique Girault  
Les Lucioles

**DIMANCHE 29 MAI** toute la journée  
Fête des arts  
Trio d'arts

**SAMEDI 28 MAI**  
Fête des voisins  
Lucy en fête

**SAMEDI 6 JUIN** à partir de **14 H**  
FOURNIL - Le bon accord

**SAMEDI 11 JUIN**  
Jeux Inter-villages à Coulanges-sur-Yonne  
Couleurs de Bourgogne

**FIN JUIN**  
Feu de la Saint Jean  
Lucy en fête



## APPEL A DOCUMENTS

Dans le cadre des activités associatives et festives, la municipalité demande à tous les habitants possédant des archives concernant notre village (photos, ouvrages, cartes postales, etc...) d'avoir la gentillesse de lui confier pour constituer un fonds patrimonial.

Toutes les pièces seront manipulées avec soin et restituées dans les meilleurs délais.

Merci de bien vouloir contacter la mairie

Ce bulletin est ouvert à toute participation.

N'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires et/ou nous communiquer vos informations.

Prochain numéro Fin Juin